

N° de versement
1834W

Bordereau de versement

aux ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE
7, allée Henri Bourde de la Rogerie, 29000 QUIMPER
☎ 02 98 95 91 91

Intitulé du service versant : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère

Agent responsable du versement : Andre Ansquer
Sommaire

Art 1-3 : Situations des voies communales dans le Finistère, 1972-1992

Nombre total d'articles : 2 boîtes + 1 carte
Métrage linéaire¹ : 0,40ml
Communicabilité : libre

Nombre de feuillets intercalaires : 1	Date d'arrivée du versement :
Date de la demande : 31 mars 2014	Date de prise en charge ² :
Le chef du service versant :	Le directeur des Archives Départementales du Finistère :

Les parties grisées sont réservées aux Archives Départementales

¹ Le métrage linéaire(ml) correspond à la quantité de boîtes d'archives pouvant prendre place cote à cote sur une tablette de rayonnage de 1 mètre de longueur (10 boîtes d'archives avec un dos de 10 cm représentent 1 m. l.)

² La prise en charge du versement n'a lieu qu'après vérification de l'adéquation bordereau de versement/contenu des boîtes

N° de l'article	Description du contenu	Date début	Date fin	Communicabilité ³
1	SITUATION DES VOIES COMMUNALES DANS LE FINISTERE	1972	1992	
	Longueurs des voies communales de 1972 à 1980 (années manquantes 1974 et 1975) Tableau de classement unique pour la Subdivision Sud et Nord Subdivision Sud : Communes de Carhaix-Plouguer, Chateaulin, Chateauneuf du Faou, Concarneau, Douarnenez, Audierne, Pleyben, Pont-Aven, Pont-l'Abbé, Quimper Est, Quimper Ouest, Quimperlé, et Scaer Subdivision Nord : Communes de Brest, Crozon, Huelgoat, Landerneau, Landivisiau, Lannilis, Lesneven, Morlaix-Centre, Morlaix-Lanmeur, St Pol-de-Léon, St Renan	1972	1980	
	2 Variations par communes des longueurs des voies communales et des surfaces de 1982 à 1990	1982	1990	
	3 Longueurs en rase campagne et en agglomérations de plus de 2000 habitants	1989	1991	
	Tableau de classement unique des voies communales concernant la commune de St Martin-des-champs pour l'année 1990 Déclassement et reclassement des voies communales du réseau à caractère de chemins pour différentes communes Finistériennes	1990	1990	

³ (1) A remplir par le service versant dans les deux cas suivants : lorsque les documents sont communicables immédiatement en vertu de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (mettre la lettre i), lorsque les documents sont soumis à un délai de 60 ans en application du décret 74-1038 du 3 décembre 1979, relatif à la communicabilité des archives publiques (mettre 60 ans). Dans tous les autres cas, cette colonne est à remplir par les Archives départementales.